

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de CUBLAC (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BRUT, Maire.

Date de convocation : 03.11.2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 15

Absent : 1

Votants : 15

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS – Mme BLONDEL – M. GILET - Mme ROUX – M. VIGNOT – Mme VALLAT – M. BONNEFOND - Mmes ROPARTZ - BONDU- LAJUGIE - BOUZIDI – M. LACOSTE – Mme MATHOU-CHAUVINIAT – M. BOUTON.

Absent excusé : M. DE SOUSA.

Secrétaire de séance : M. BOUTON Jonathan.

2023-58 - Objet 4 : Tarifs de la garderie périscolaire pour 2024.

M. le Maire propose de réévaluer les tarifs pour 2024 comme suit :

Garderie périscolaire (tarif unitaire)	Tarif plein	Tarif dégressif
		(pour le 3 ^{ème} enfant)
Matin	0.73 €	0.53 €
Soir	1.90 €	1.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer les tarifs comme précisés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211906607-20231109-2023-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Le Maire,
Jean-Marc BRUT

